

Conditions actions spéciales mobilité

RABAIS A L'ACHAT D'UN VELO OU VELO ELECTRIQUE

Conditions :

Cette offre est réservée aux veveysans, habitants des communes partenaires et employés des entreprises veveysannes.

- Pour les Veveysans, le formulaire est à demander auprès de la Direction de l'urbanisme (Rue du Simplon 16) durant les heures d'ouverture ou par mail (agenda21@vevey.ch)
- Pour les habitants des communes partenaires, prière de demander le formulaire auprès de votre commune. Communes partenaires: Blonay, Chardonne, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, St-Légier - LaChiésaz et Vevey.
- Pour les employés des entreprises veveysannes, le formulaire suivant est à remplir : [FDV-formulaire-velo_pendulaires.pdf](#).



SUBVENTION POUR LES TRANSPORTS PUBLICS

Conditions d'octroi de la subvention:

1. Être domicilié à Vevey ou être pendulaire travaillant à Vevey
 2. Être en possession d'un abonnement annuel ou mensuel Mobilis (1 ou 2 zones) incluant la zone 70 et le mois de juillet ou août 2019
 3. Avoir plus de 25 ans
- Pour les pendulaires: un formulaire signé par les ressources humaines ou la direction générale de l'entreprise devra être transmis. Le formulaire sera téléchargeable ici dès avril 2019.
 - Pour les veveysans de 16 à 25 ans : une subvention communale spécifique est disponible [ici](#)